

Concours et examens professionnels

Références

Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données – RGPD), articles 12 à 14

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Utilisation de vos données personnelles :

Les informations recueillies par le service concours et emplois du CDG22 font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du respect de ses obligations légales afin d'organiser les concours et examens professionnels : notamment, pré-inscriptions et inscriptions des candidats, organisation des épreuves, suivi et notification des résultats, établissement et publicité des listes d'admissibilité, d'admission et d'aptitude, suivi des lauréats.

Ces informations sont conservées le temps de l'opération de concours ou d'examen professionnel puis font l'objet d'un archivage conformément aux dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont : le service concours et emplois du CDG22 qui met en œuvre le traitement et ses sous-traitants, les jurys et correcteurs (copies anonymisées, résultats pseudonymisés, nom et prénom pour les oraux), la Préfecture (contrôle de légalité, liste d'aptitude). Les listes d'aptitude font l'objet d'une publicité et d'une publication en ligne sur le site Internet du CDG22.

Les employeurs territoriaux ayant ouvert des postes pourront être destinataires de vos coordonnées si, au moment de votre inscription, vous avez consenti à ce qu'une fois inscrit sur la liste d'aptitude, vous soyez mis en relation avec ceux-ci.

En application du décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la création de la « Base concours », vos coordonnées seront communiquées à la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) pour la réalisation de l'« Enquête concours ».

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Président du CDG22 par courrier postal à cette adresse : CDG22 – Eleusis 2 – 1, rue Pierre et Marie Curie – BP 417 – 22194 Plérin cedex ou par mail à cette adresse : dpd.interne@cdg22.fr, adresse où vous pouvez joindre le Délégué à la protection des données du CDG22.

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.